



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

Nombre de membres :

Conseillers : 29 L'an deux mil vingt-cinq et le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-quatre mars deux mil vingt-cinq.

Présents : 19

Excusé : 8

Pouvoirs : 8

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Frédéric SABATIER, Cindy GAUVIN, Malika VIVIN, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Monsieur Eric BARRAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT
Monsieur Thierry BAZZALI a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Madame Marie-Paule DELLAROVERE
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET

Absents :

Madame Sophie LAMBERT
Monsieur Lucas GILLY



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

DCM N°2025-12- Finances - Demande de subvention d'investissement au Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité pour l'opération « Groupes scolaires E. Vaillant et J. Rostand - travaux de sécurisation par mise en place de clôtures brise-vue »

Rapporteur : Antoine BRUNO

Le rapporteur indique que, la commune de Saint-Mitre-les-Remparts souhaite renforcer la sécurité des cours des écoles élémentaires Jean Rostand et Édouard Vaillant, dont les périmètres sont directement ouverts sur la voie publique.

Actuellement, les clôtures existantes ne garantissent pas une protection optimale et présentent plusieurs risques :

- Intrusions extérieures pouvant compromettre la sûreté des élèves et du personnel.
- Échange d'objets avec des personnes extérieures, constituant une faille de sécurité.
- Possibilités d'escalade et de fuite, ce qui expose les enfants à des dangers accrus.

En conformité avec les recommandations du Plan Vigipirate, la réglementation en vigueur impose une vigilance renforcée dans les établissements scolaires et rappelle la responsabilité des collectivités territoriales dans la mise en place de mesures de sûreté adaptées.

Afin de garantir un environnement scolaire sécurisé et serein, la commune envisage donc des travaux de mise en place de clôtures brise-vue sur les sites concernés.

Les travaux comprennent :

- La dépose des clôtures existantes et évacuation des matériaux en décharge ;
- L'installation de nouvelles clôtures brise-vue, composées de cadres métalliques renforcés et de tôles thermolaquées ;
- La pose de portails et portillons rehaussés pour assurer un contrôle strict des accès.

Ces aménagements répondent aux exigences de sécurité nationale et garantissent une meilleure protection des enfants scolarisés.

Les dépenses liées à la réalisation de cette opération pouvant faire l'objet d'un financement du département des Bouches du Rhône au titre de « l'aide aux travaux de proximité », sont estimées à 95 200,00 € HT se répartissant comme suit :

- Groupe scolaire Jean Rostand : 80 000 € HT
- Groupe scolaire Edouard Vaillant : 15 200 € HT



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Aide aux travaux de proximité »	62.5 %	59 500,00 euros
Autofinancement		
Commune de Saint Mitre les Remparts	37.5 %	35 700,00 euros
TOTAL	100 %	95 200,00 euros

Le rapporteur propose donc aux membres du conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental pour ces travaux, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité impérieuse de sécuriser les groupes scolaires Jean Rostand et Édouard Vaillant,

Considérant que la commune a la possibilité d'obtenir une aide maximale du Conseil Départemental correspondant à 62.5 % du montant des achats décrits précédemment, (soit 70% du montant maximum éligible par le dispositif travaux de proximité fixé à 85 000 € Hors Taxes.)

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité

APPROUVE le plan de financement prévisionnel qui prévoit un financement externe du Conseil Départemental des Bouches du Rhône de 62.5 %, pour un montant de 59 500,00 € et un autofinancement de la Commune de 37.5 % pour un montant de 35 700,00 €.

DECIDE de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, pour un montant de travaux s'élevant à 95 200,00 € HT ;



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement sur le budget communal des exercices 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent Goyet

